

# CSM TENNIS

## 2022 - 2023

ÉCOLE DE LOISIRS  
ÉCOLE DE COMPÉTITION  
ÉCOLE ADULTES

Conditions tarifaires et particulières



### Tarifs et descriptions

FORMULE	CONDITIONS	CARACTÉRISTIQUES	TARIFS
<b>Mini Tennis</b>	<b>Enfants né(e)s en 2017 et 2018</b>	1h / semaine	<b>265 €</b> + Licence FFT : 12 €
<b>Formule 1h</b>	<b>Enfants à partir de 7 ans</b>	1h / semaine	<b>290 €</b> + Licence FFT : 22 €
<b>Formule 1h30</b>	<b>Enfants à partir de 7 ans</b>	1h 30 / semaine	<b>370 €</b> + Licence FFT : 22 €
<b>Adultes</b>	<b>Maximum 6 joueurs part court</b>	1h 30 / semaine le soir et le samedi 1h 30 / semaine en journée 2 fois 1h 30 / semaine	<b>385 €</b> <b>350 €</b> <b>680 €</b> + Licence FFT : 32 €
<b>Entraînements compétitions</b>	Après accord des enseignants <b>Maximum 6 joueurs par court</b>	2 fois 1h30 / semaine	<b>600 €</b> + Licence FFT : 22 €
<b>Mercredis de Folie</b>	<b>Enfants à partir de 6 ans</b> Tennis - Activités physiques Début des activités le matin à 9h Fin des activités à 17h30	<b>3 formules avec accueil à partir de 8h et garderie jusqu'à 18h :</b> Journée avec repas Matin > 13h30 avec repas Matin > jusqu'à midi sans repas Après-midi à 13h30	<b>1050 €</b> <b>670 €</b> <b>460 €</b> <b>510 €</b> + Licence FFT : 22 €

Début des cours : lundi 12 septembre 2022

Journée de tests pour les nouveaux inscrits :

- **Enfants** : mercredi 7 septembre 2022 à partir de 14h
- **Adultes** : mardi 6 septembre 2022 à 19h

Fin des cours : samedi 24 juin 2023

## Conditions particulières

**1 / Les tarifs de l'école de tennis sont basés sur 30 séances pour potentiellement 34 séances dispensées dans l'année.**

### **2 / Inscription multiple**

Un tarif dégressif est appliqué pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille de la façon suivante :

- 2 inscriptions : remise de 10% sur le tarif le plus bas d'une inscription.
- 3 inscriptions : remise de 20% sur le tarif le plus bas d'une inscription, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription.
- 4 inscriptions et au-delà : remise de 20% sur les tarifs les plus bas de 2 inscriptions et au-delà, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription.

**3 /** Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement dans son intégralité et du règlement de la licence FFT. Possibilité d'un paiement échelonné.

**4 /** Les chèques doivent être libellés au nom du CSMT.

**5 /** Remboursement des frais d'inscription : en cas de force majeure (déménagement, raisons médicales nécessitant une absence supérieure à 3 mois) et sur justificatif, les frais d'inscription pourront être remboursés au prorata temporis. Toutefois, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

**6 /** Les membres de l'école de tennis du CSMT peuvent bénéficier d'un tarif privilégié pour l'abonnement tennis du complexe René Magnac sur présentation d'un justificatif, fourni par le CSMT.

**7 /** Les enfants comme les adultes doivent avoir satisfait à la visite médicale obligatoire les autorisant à pratiquer le tennis. Le certificat médical est à présenter au club puis à conserver par les familles.

## Protection des données personnelles

Avec l'entrée en vigueur du **Règlement général sur la protection des données (RGPD) au niveau européen et la loi du 20 juin 2018 sur la protection des données personnelles**, nous souhaitons en toute transparence vous informer que vos données personnelles (noms, prénoms, date de naissance, adresse mail et numéro de téléphone) seront stockées dans la base fédérale de la Fédération Française de Tennis notamment pour permettre l'envoi de l'attestation de licence et de vos classements mensualisés. Les informations portées sur le formulaire d'inscription au CSMT feront l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées pour la communication de l'actualité du club, la gestion des membres, et l'organisation des activités et des compétitions.

Le traitement de données des licenciés du CSM Tennis, telles que la captation, la conservation, l'utilisation et la diffusion par le CSMT pour sa communication interne et/ou externe dans la saison sportive en cours, des images et/ou des noms/prénoms sur tout type de support, notamment mais non limitativement, digital, (tel que le site internet du club, etc), et/ou papier, (tel que des newsletters), ne pourra faire l'objet d'un droit d'opposition auprès du CSMT. Seules les raisons tenant à la situation particulière des licenciés le permettront.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet**

[www.csmtennis.fr](http://www.csmtennis.fr)

## Licence FFT

**La licence FFT est obligatoire.**

Elle permet en tant qu'adhérent au CSM Tennis, club affilié à la FFT (référence : article 4 des statuts de la FFT) :

- d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger (contrat d'assurance MMA entreprise N° 127.128.460 Responsabilité civile et individuelle accident).
- de jouer dans un club au label fédéral (qualité de l'enseignement, des équipements, de l'information, de la vie associative).
- de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes.

**La licence FFT vous fait bénéficier d'autres avantages.** Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [www.fft.fr](http://www.fft.fr)

**La licence est valide du 1er septembre au 31 août de la saison sportive en cours.**